

Protocole sanitaire

De l'accueil périscolaire - COVID



ORGANISATION DES TEMPS PÉRISCOLAIRES

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit depuis le 16 mars 2020 à la fermeture des écoles et donc des accueils périscolaires qui s'y déroulent. Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les écoles, progressivement, à partir du 11 mai 2020 et dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

PRÉALABLE

Les parents jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les écoles. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'enfant ou dans sa famille.

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.

Le personnel devra procéder de la même manière.

Le personnel présentant des facteurs de risque connus ne travaillera pas en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires.

Les inscriptions sont obligatoires sur l'accueil périscolaire. Tout enfant présent sans inscription préalable pourra être refusé.

Le protocole repose sur les fondamentaux suivants :

- ❖ Le maintien de la distanciation physique en élémentaire en espace clos, un mètre latéral entre les enfants et la séparation des groupes « classes ».
- ❖ L'application des gestes barrières.
- ❖ La limitation du brassage des élèves.
- ❖ Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels.

Le présent guide précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement des temps périscolaires de l'école dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

CONTRAINTES

Les modalités d'accueils sur les temps périscolaires seront les plus proches de celles de l'école afin de ne pas mettre en difficulté les enfants et les encadrants qui fréquentent les deux structures.

Ainsi pour limiter le brassage des enfants, les groupes formés sur le temps scolaire seront conservés sur les temps périscolaires.

Pour respecter la consigne de distanciation, les arrivées des enfants se feront par les mêmes accès que ceux pour les groupes formés par l'école.

Protocole sanitaire

De l'accueil périscolaire - COVID



LE MAINTIEN DE LA DISTANCIATION PHYSIQUE

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre latérale entre chaque personne en élémentaire et en espace clos, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

❖ Accueil et sortie des enfants : de 7h à 8h35 et de 16h15 à 19h

L'arrivée et le départ de l'accueil périscolaire seront échelonnés selon les besoins des familles à accueillir,

Dès l'entrée de l'école près du rond-point, les enfants seront dirigés par un responsable vers leurs accès propres. Les parents ne peuvent pas rentrer dans l'enceinte de l'école matérialisée par le grillage entourant la structure.

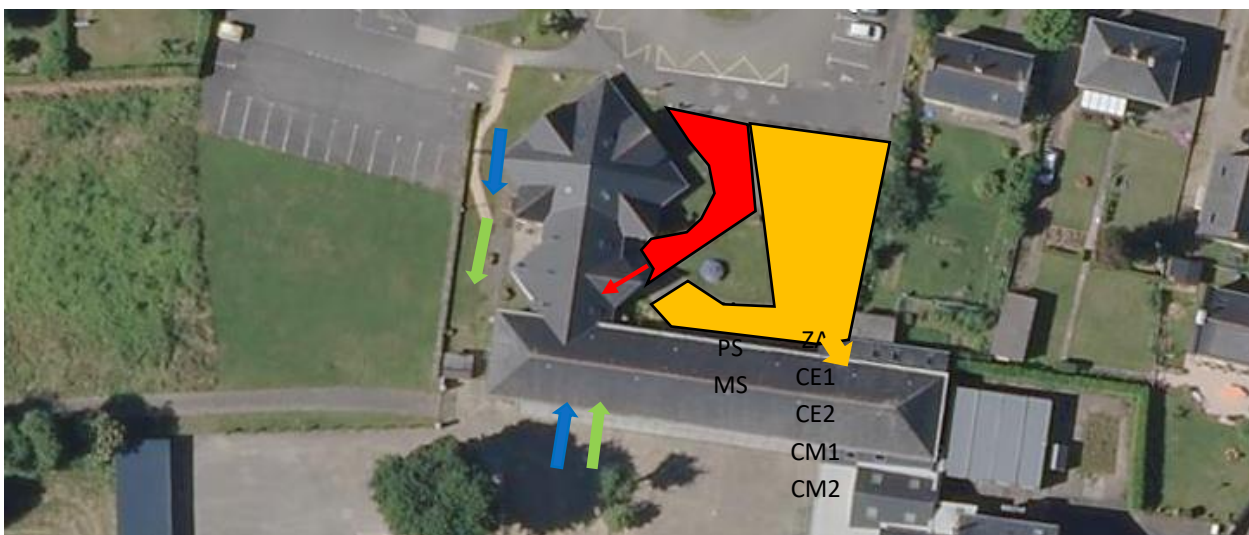
Les PS, MS/GS, CE1/CE2, CE2, CMK, CMC seront dirigés vers leurs zones d'attente en attendant d'être pris en charge par l'agent responsable du groupe, pour le passage aux toilettes.

Les GS/CP et CP/CE1 attendront devant le portail donnant sur la cour de récréation, en attendant d'être pris en charge par l'agent responsable du groupe, pour le passage aux toilettes.

- PS, MS/GS : entrée par le petit portail, zone d'attente classe symbolisée en rouge sur le schéma, l'entrée se fera par l'entrée des maternelles
- GS/CP et CP/CE1 : entrée par le portail du côté. L'entrée dans le bâtiment se fera par deux portes distinctes.
- CE1/CE2, CE2, CMK et CMC : entrée par le grand portail du rond-point, zone d'attente classe symbolisée en orange sur le schéma.

Pour ce qui est des sorties, elles se feront par les mêmes portes que l'entrée en garderie ou à l'école.

L'accès à l'enceinte de l'école ainsi qu'aux bâtiments est interdit à toute personne n'appartenant pas à l'équipe enseignante ou aux personnels de l'école.



Protocole sanitaire

De l'accueil périscolaire - COVID



❖ Sens de circulation

Pour permettre la distanciation physique, les enfants d'un même groupe se déplaceront en file indienne. Les déplacements des enfants seront limités au strict nécessaire. Des sens et/ou des couloirs de circulation seront mis en place.

❖ Passage aux toilettes

Le nombre d'enfants dans les sanitaires sera limité au nombre de sanitaires disponible. Un adulte supervisera le lavage des mains tout en préservant l'intimité des enfants.

❖ Utilisation des salles de classe comme lieux d'accueil périscolaire

Les enfants auront une place attitrée en classe à 1m de distance des autres. Ils mettront leur manteau sur le dossier de leur chaise. Le matériel utilisé pour les activités pédagogiques sera propre à chaque groupe « Classe ».

❖ Le matériel

Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons, etc, ne peuvent se faire qu'entre enfants du même groupe « classe ».

L'accueil périscolaire se faisant dans les classes, les enfants ayant une place attitrée, pourront utiliser leur propre matériel.

- **Le prêt de matériel sera autorisé entre enfants appartenant au même groupe classe,**
- **Les jeux (ballons, vélos...) sur les cours de récréation seront mis à disposition de chaque groupe « classe »,**
- **Les structures de jeux sont utilisées selon un planning établi**
- **Aucun jeu ou objet de la maison ne sera accepté.**

Protocole sanitaire

De l'accueil périscolaire - COVID



L'APPLICATION DES GESTES BARRIÈRES

Les gestes barrières rappelés dans le présent guide, doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

Tout au long de ce temps périscolaire, les agents en charge des enfants présenteront et expliqueront avec pédagogie les règles et gestes barrières.



❖ Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée, y compris en l'absence d'accès immédiat à un point d'eau pour les plus jeunes, sous le contrôle étroit d'un adulte.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- À l'arrivée dans l'école ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

❖ Le port du masque

Pour les personnels (Animateur, ATSEM)

La collectivité a mis à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des écoles et des établissements des masques dits « grand public » de catégorie 1 à raison de 1 masque par jour de présence dans les écoles. Le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. Compte tenu de ces contraintes, la collectivité fournit également une visière (limite les projections au niveau des muqueuses) à porter en complément du masque.

Pour les enfants

Pour les enfants des écoles **maternelles**, le port de masque est à proscrire.

Pour les enfants des écoles **élémentaires**, le port du masque n'est pas recommandé, mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mésusage.

❖ La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins **10 minutes à chaque fois**. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant l'accueil périscolaire sont aérés le matin avant l'arrivée des enfants et le soir pendant le nettoyage des locaux.

Protocole sanitaire

De l'accueil périscolaire - COVID

LA LIMITATION DU BRASSAGE DES ÉLÈVES

La stabilité des classes et des groupes d'enfants contribue à la limitation du brassage. Les écoles définissent, avant leur réouverture et en fonction de la taille de l'établissement, l'organisation de la journée et des activités scolaires de manière à intégrer cette contrainte. **L'objectif est de limiter les croisements entre les enfants de chaque groupe, l'accueil périscolaire devra également intégrer cette contrainte en respectant les groupes constitués.**

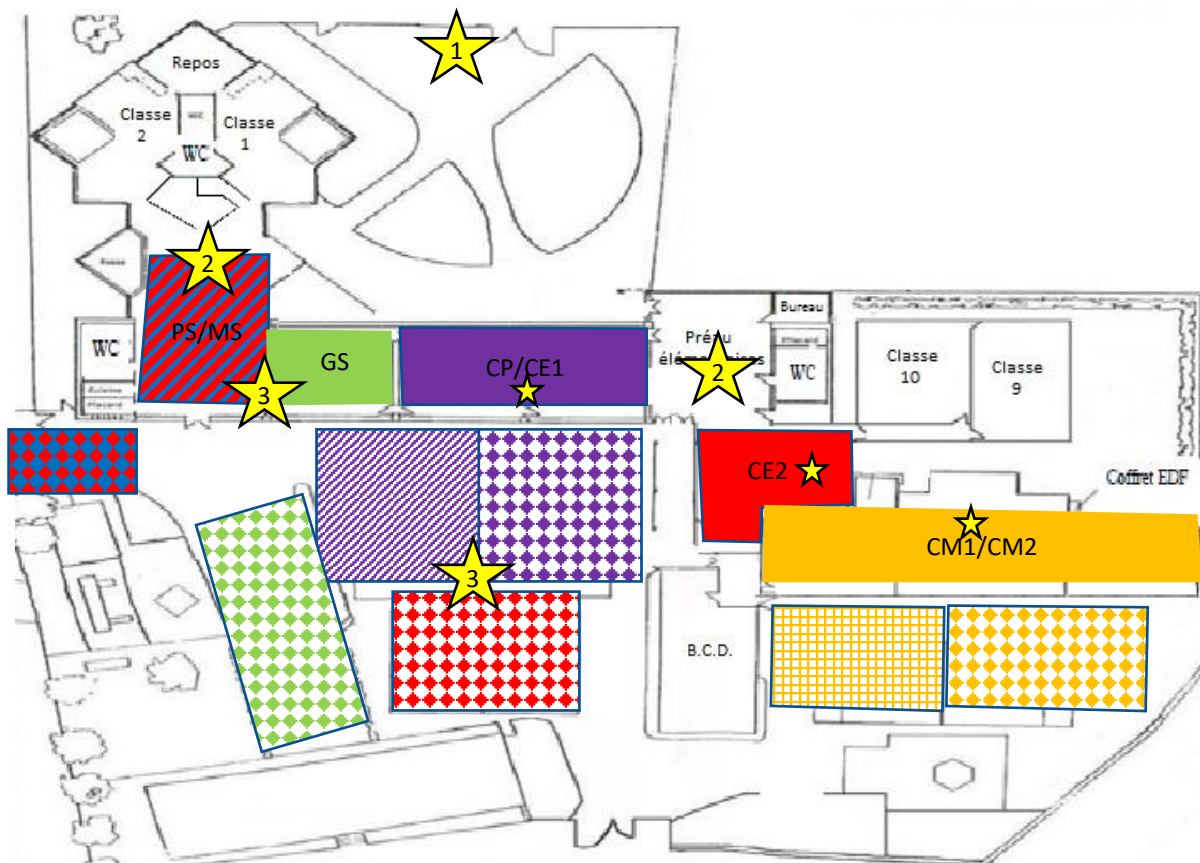
L'accueil périscolaire autant que possible se fera en extérieur et sera organisé par groupes de classes, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrières ; en cas de difficulté d'organisation (pluie...), elles peuvent être remplacées par des temps de garderie en classe à leur place attitrée.

❖ L'encadrement

Les animateurs des temps périscolaires devront non seulement proposer des activités pour divertir les enfants, mais également veiller au respect des mesures contraignantes qu'implique la situation actuelle. Ils seront les garants de la sécurité physique et psychologique des enfants qui leur sont confiés.

Pour cette raison, ils seront plus nombreux à partir de la reprise (voir schéma suivant)

- 1) Un responsable sera sur la structure de 7h à 8h35 et de 16h15 à 19h qui guidera les enfants
- 2) Deux animateurs ou ATSEM (élémentaires et maternelles) seront chargés d'accueillir les enfants pour les accompagner en premier lieu aux toilettes pour le lavage de mains puis les confier à l'animateur ou ATSEM référent de la zone (7h à 8h35 et 16h15 à 19h)
- 3) Deux animateurs ou ATSEM encadreront les enfants dans la zone PS/MS/GS et dans la cour élémentaire
- 4) Des renforts seront prévus selon les besoins du jour (petites étoiles)



Protocole sanitaire

De l'accueil périscolaire - COVID



LE NETTOYAGE ET LA DÉSINFECTION DES LOCAUX ET MATÉRIELS

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus ([voir fiche Nettoyage et désinfection](#)).

3 personnes (Marie Christine, Anne Marie et Pascale) interviendront le matin de 5h à 8h pour le nettoyage approfondi.

❖ Sanitaires :

- Le nombre d'enfants présents dans les sanitaires sera égal au nombre maximum de cuvettes et/ou urinoirs présents.
- L'évacuation de poubelles se fera aussi souvent que nécessaire et au moins quotidienne.
- Les sanitaires seront nettoyés et désinfectés avec un produit virucide répondant aux normes NF EB 14476 tous les jours

❖ Salles de classe :

- Toutes les classes et les espaces communs, les poignées, les robinets, les chasses d'eau, les interrupteurs seront nettoyés et désinfectés tous les soirs ou selon leur utilisation les matins selon les normes en vigueur
- Ces opérations de nettoyage-désinfection ne pourront se faire en présence des enfants. Un temps d'attente conforme aux prescriptions des produits utilisés doit être respecté avant accès des enfants.